Moi aussi j’ai été traînée au tribunal pour islamophobie par le procureur Cimamonti

écrit par Christine Tasin | 8 octobre 2015

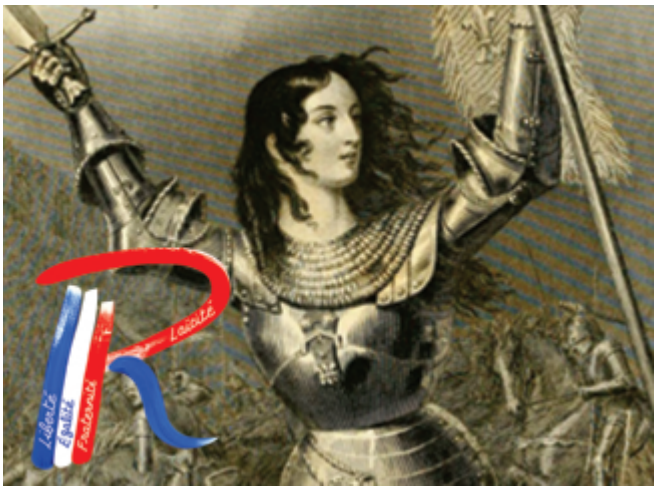

C’est avec effarement et inquiétude que j’ai appris ce qui était arrivé à Sébastien Jallamion, policier suspendu sans traitement pendant deux ans pour avoir dit, dans une page facebook anonyme, ce qu’il pensait des terroristes de l’Etat Islamique.

http://resistancerepublicaine.com/2015/comment-taubira-et-cazeneuve-ont-condamne-a-mort-le-policier-sebastien-jallamion/

Comment le substitut du procureur avait-il pu requérir 8 mois de prison dont 5 ferme), 2000 euros d’amende, l’interdiction à vie d’exercer son métier de policier, 5 ans d’interdiction de port d’armes, le tout accompagné d’un suivi psychiatrique ?

> *« Dans son jugement, le tribunal a prononcé une relaxe partielle au sujet d’une photo montrant des Femens tunisiennes brûlant un drapeau islamique devant la mosquée de Paris. Le policier a également été relaxé concernant ses propos sur le prophète Mahomed, le tribunal jugeant qu’ils relevaient du blasphème.*
>
> *En revanche, le tribunal a condamné le policier à 5 000 euros d’amende sur 5 points précis, notamment certaines illustrations accompagnées de propos : le*

visage barré d'Al- Baghdadi, le chef de Daesh, la photo d'un homme vêtu d'une djellaba avec, comme commentaire « toutes personnes qui s'affublent comme au temps du prophète sont des cibles à abattre » ou encore une photo de Marianne partiellement voilée. Le tribunal a considéré que ces publications ont incité au rejet à raison de son effet cumulatif en dénonçant également leur caractère « agressif » ».

Comment comprendre la sévérité des peines demandées à la lecture des faits ? En quoi mettre une cible sur le visage de Baghdadi, qui décapite à tour de bras, enterre vivants des enfants et menace de déchaîner les feux de l'enfer sur la France et les Français serait-il de l'incitation à la haine ? Dans ce cas il va falloir condamner les policiers qui ont tué Mérah, les Frères Kouachi et Coulibaly et laisser les islamistes assassiner à grande échelle ! En quoi montrer une Marianne voilée pour symboliser la multiplication des voiles et la progression de l'islamisation de la France serait-il répréhensible ? Quand un Michel Onfray assure qu'au train où vont les choses les musulmans seront majoritaires en France en 2050, il n'est pas poursuivi en justice, que je sache…

Bon, la phrase sur les hommes en djellabas est maladroite, convenons-en, mais après une décapitation, après les menaces, comment ne pas craindre l'existence de terroristes quand on voit des barbus qui s'habillent « religieusement » pour montrer leur désir d'appliquer à la lettre les prescriptions coraniques et mahométanes, ce que fait Baghdadi ?

Certains pourraient se réjouir que les juges n'aient pas tout à fait suivi le procureur et n'aient condamné Sébastien Jallamion « qu'à 5000 euros d'amende » (sic!)… Il n'empêche que la hiérarchie du policier a suivi les réquisitions du procureur, avec beaucoup de bienveillance, puisqu'on ne le condamne à coucher sous les ponts que pour deux ans…

On notera cependant que Sébastien Jallamion n'est pas encore

sûr de ne pas être condamné à la prison et à l'interdiction à vie d'exercer son métier de policier, puisque LE PROCUREUR a fait appel, furieux sans doute de voir sa proie s'en tirer à si bon compte à ses yeux.

Comment comprendre un tel acharnement, une telle haine pour celui qui dit simplement son horreur des décapitations et des terroristes et son refus de voir la France islamisée ?

Cela paraît incompréhensible, sauf à penser que le procureur a un problème avec la critique de l'islam.

C'est ce que j'ai pensé en voyant que Marc Simamonti était déjà procureur à Lyon lors du premier procès qui m'a été intenté, puisque c'est lui, comme pour le procès de Sébastien Jallamion, qui avait porté plainte contre moi. Aucune association anti-raciste ne l'ayant saisi, dans les deux cas, il se charge du sale boulot… Tant ce dernier lui tient à cœur….

Résumé de mon affaire :

Exaspérée par un certain nombre de faits divers, j'avais osé, en juin 2012, écrire un article intitulé Meurtres, prises d'otage, agressions, mort de Kilian : marre de l'exportation de la violence mahométane sur notre sol ! Et il se trouve que, pour des raisons à ce jour inexpliquées, un illustre quidam, à ce jour également encore inconnu, après avoir piraté une boîte courriel avait envoyé cet article par courriel à plusieurs dizaines de personnes de la Chambre de Commerce de Lyon. **Il se trouve également que, saisi par le responsable de celle-ci, le Procureur de la République de Lyon, après avoir mollement cherché l'auteur du courriel, avait décidé de poursuivre l'auteur de l'article pour provocation à la haine.**

http://resistancerepublicaine.com/2013/christine-tasin-relaxee-lislamophobie-nest-pas-un-delit/

J'avais été relaxée, mais l'acharnement du procureur de Lyon à

me faire condamner alors que je n'étais en rien responsable des courriels envoyés et que mon article était juridiquement correct selon nos avocats m'avait semblé suspect, pour ne pas dire ahurissant.

Ahurissant comme la liste des jugements et réquisitoires visant ceux qui s'attaquent à l'islam. Même si on ne peut pas être sûr que les juges aient suivi les demandes du procureur, il y a des coïncidences troublantes…

C'est encore à Lyon que la magazine Lyon mag a été condamné en appel pour avoir diffamé Tarik Ramadan en dénonçant son double discours :

> *« Lyon Mag n'a jamais présenté celui-ci comme » un recruteur de terroristes » mais comme un « islamiste pratiquant le double langage : modéré dans les médias mais radical devant les jeunes des banlieues. (…) Notre article soulignait simplement, comme Antoine Sfeir, ce double langage et l'influence de son discours sur les jeunes musulmans qui s'engagent dans la mouvance islamiste et qui risquent ainsi de basculer dans le terrorisme « . »*

L'histoire ne dit pas ce que le procureur avait requis mais on a le sentiment qu'il ne fait pas bon, à Lyon, dénoncer les dangers de l'islam…

http://fidesjustice.free.fr/html/ramadan.html

A Lyon encore, le parquet avait requis 2000 euros d'amende contre le Président de *Génération identitaire* (association marquée par son coup d'éclat anti-islam à la mosquée de Poitiers) pour une banderole déployée devant le domicile du député PS du Rhône Jean-Louis Touraine.

http://www.lyonmag.com/article/75472/affaire-touraine-cahuzac-le-president-de-generation-identitaire-relaxe

A Lyon toujours s'est déroulé le procès du *Progrès* qui avait, dans un article d'avril 2014, présenté la carte des actes de délinquance et celle des origines de la majorité de leurs auteurs. Impossible de trouver le compte-rendu de l'audience de septembre dernier…

http://www.lyonmag.com/article/75472/affaire-touraine-cahuzac-le-president-de-generation-identitaire-relaxe

Il y a, quand même, à Lyon, un drôle de climat dans les tribunaux. On se souviendra aussi du cas de Françoise Lagarde, magistrat élu FN, démis de ses fonctions parce qu'engagé contre l'immigration clandestine alors qu'il était en charge, au tribunal, du droit des étrangers…

http://resistancerepublicaine.com/2014/tribunal-de-lyon-un-magistrat-interdit-parce-quelu-luttant-contre-limmigration-clandestine/

Est-ce une bonne chose que Marine Le Pen se retrouve en correctionnelle le 20 octobre prochain au tribunal de Lyon ?

http://www.lyonmag.com/article/75615/prieres-de-rue-comparees-a-l-occupation-marine-le-pen-renvoyee-en-correctionnelle-a-lyon

Eu égard à l'étrange micro-climat pro-islam qui y règne, rien n'est sûr.

Quid de l'indépendance des magistrats ? Quid de l'objectivité des magistrats ? Quid des principes d'égalité que la loi devrait faire appliquer si des magistrats utilisent la loi pour mettre en œuvre leur idéologie, leur philosophie, leur engagement, politique ou associatif ?

Quoi qu'il en soit, nous pouvons être sûrs au moins d'une

chose, c’est que le procureur Marc Cimamonti applique à la lettre les prescriptions de son ministre, Christiane Taubira. Il a tout compris…

Christine Tasin